Procès-verbal n°2 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du : **À :**	**Mardi 16 août 2022** **14 H**
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présents :	MM. Nicolas FAGEON, Christian TAVÈS
Excusés :	Mmes Stéphanie ALBEROLA, Fatiha BADAOUI, MM. Philippe ALBY, Michel COLLADO, Philippe MOREL.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boite mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal N°1 du 5 juillet 2022

U15 F à 8

Clubs inscrits officiellement à ce jour :

BEAUCAIRE STADE 30 , GALLIA CLUB QUISSACOIS, Entente PERRIER VERGEZE.

La commission demande aux clubs de bien vouloir inscrire leur équipe le plus rapidement possible par mail au secrétariat du district GARD LOZERE.

Senior F à 8

Clubs inscrits officiellement à ce jour :

ANDUZE SC, BELLEGARDE OC33, ENTENTE CALVISSON VAUNAGE, US LA REGORDANE, US MONOBLOISE, GALLIA CLUB QUISSACOIS, SALINDRES FC, AS AUZONNET, ST HILAIRE LA JASSE, SA CIGALOIS, GALLIA CLUB GALLICIAN, VESTRIC US

La commission demande aux clubs de bien vouloir inscrire leur équipe le plus rapidement possible par mail au secrétariat du district GARD LOZERE.

Seniors à 11

Possibilité de s'inscrire en séniors à 11 ; ce championnat se jouera en interdistrict avec le district de l'HERAULT

La Présidente,
Bernadette FERCAK

Le Secrétaire de séance,
Nicolas FAGEON